



Compte-rendu du bureau
du 15 septembre 2016

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 15 septembre, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 8 septembre 2016.

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN , Mme Muriel SAUVEGRAIN
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : M. Jannick VIE
ORLEANS : M. Philippe LELOUP , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 23 juin 2016

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 23 juin 2016.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Action foncière – Aménagement urbain – Commune de Saint-Jean-de-Braye – Mise en vente de deux pavillons 34 et 36 rue Jaurès - Approbation du cahier des charges de cession

Le bureau :

- a décidé de mettre en vente par une procédure de mise en concurrence après publicité, les deux pavillons dont la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire est propriétaire, situés 34 et 36 rue Jean Jaurès à Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé le document annexe valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat,
- dans le cadre de l'analyse des offres, a autorisé le cas échéant Monsieur le Président ou son représentant à négocier si nécessaire avec les candidats, dans le respect du principe d'égalité entre les candidats et selon les modalités prévues au cahier des charges de la cession,
- en cas d'échec de la procédure pour l'un ou l'autre ou les deux pavillons, a habilité Monsieur le Président à organiser des modalités différentes de mise en concurrence, notamment en désignant une agence immobilière pour organiser de nouvelles visites et recueillir une ou plusieurs offres conformes aux estimations de France Domaine.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Action foncière - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Pépinières d'entreprises - Acquisition d'un bâtiment à usage d'activités constituant le lot n°2 du lotissement situé 96 bis rue d'Ambert appartenant à la commune

Le bureau :

- a pris la décision d'acquérir un bâtiment à usage d'activités constituant le lot n°2 du lotissement sis 96 bis rue d'Ambert à Saint-Jean-de-Braye, cadastré section AD numéro 323, d'une contenance totale de 2 729 m², auprès de la commune de Saint-Jean-de-Braye, moyennant un prix de 200 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction et à la publication de l'acte notarié,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit acte de vente correspondant ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement - Commune de Chécy (Clos du Bourg) – Acquisition en VEFA de 2 logements sociaux (1 PLUS et 1 PLAI) - Octroi de 1 agrément PLUS - Attribution de 2 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau :

Au titre du logement PLUS :

- a approuvé l'attribution d'un agrément PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction d'un logement, situé rue du grand Bourgneuf à Chécy,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 1 800 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire pour permettre la construction d'un logement PLUS, situé rue du grand Bourgneuf à Chécy,



- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant le logement locatif social financé dans le cadre d'un PLUS,

Au titre du logement PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 7 000 € au titre des crédits délégués à SA HLM France Loire, pour permettre la construction d'un logement PLAI situé rue du grand Bourgneuf à Chécly,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 2 700 € au titre de la communauté d'agglomération à SA HLM France Loire pour permettre la construction d'un logement PLAI situé rue du grand Bourgneuf à Chécly,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant le logement locatif social financé dans le cadre d'un PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 02 - Habitat-Logement – Commune de Chécly (La Poste-rue Domrémy) – Construction de 6 logements locatifs sociaux individuels PLAI ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention 16 200 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 776 650,64 € TTC pour la construction de 6 logements PLAI ANRU, rue Domrémy à Chécly,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VH 03 - Habitat-Logement - Commune d'Ingré (248 route nationale) – Construction de 16 logements sociaux (11 PLUS et 5 PLAI) - Octroi de 11 agréments PLUS et, attribution de 4 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau :

Au titre des 11 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 11 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 11 logements, situés 248 route Nationale à Ingré,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 4 logements TII d'un montant de 2 800 € au titre de l'Etat ;

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 19 800 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 11 logements PLUS, situés 248 route Nationale à Ingré,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 11 logements locatifs sociaux PLUS,

Au titre des 5 logements en PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 35 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, pour la construction de 5 logements PLAI situés 248 route Nationale à Ingré,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 13 500 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 5 logements PLAI situés 248 route Nationale à Ingré,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 5 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.



VH 04 - Habitat-Logement - Commune de Marigny-les-Usages (le Gros Orme) – Construction de 3 logements sociaux (2 PLUS et 1 PLAI) - Octroi de 2 agréments PLUS et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau :

Au titre des 2 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 2 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 2 logements, situés rue du Pégas à Marigny-les-Usages,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 3 600 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 2 logements PLUS, situés rue du Pégas à Marigny-les-Usages,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 2 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS,

Au titre du logement en PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 7 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, pour la construction d'un logement PLAI situé rue du Pégas à Marigny-les-Usages,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 2 700 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 1 logement PLAI situé rue du Pégas à Marigny-les-Usages,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant le logement locatif social financé dans le cadre d'un PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 05 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (Hameau de Rodin) – Construction de 30 logements sociaux PSLA - Octroi de 30 agréments PSLA à Logis Cœur de France

Le bureau a approuvé l'octroi de 30 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 30 logements collectifs situés 6 rue Auguste Rodin à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 06 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (Les Portes d'Orléans II) – Construction de 22 logements sociaux PSLA - Octroi de 22 agréments PSLA à la SA HLM Logis Cœur de France

Le bureau a approuvé l'octroi de 22 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 22 logements collectifs situés dans la ZAC de la Fontaine à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 07 - Habitat-Logement – Commune d'Orléans (118 rue du faubourg Bourgogne) – Construction de 8 logements sociaux financés en PLUS – Annulation d'une opération – Retrait d'octroi de subventions et résiliation de la convention de cofinancement signée avec la SA HLM Bâtir Centre

Le bureau :

- a approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 17 143 € attribuée, par la communauté d'agglomération au titre des crédits délégués, pour la construction par la SA HLM Bâtir Centre de 8 logements PLUS, situés 118 rue du faubourg Bourgogne, à Orléans ;
- a approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 5 639 € réservée au titre de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour la construction par la SA HLM SA HLM Bâtir Centre de 8 logements PLUS, situés 118 rue du faubourg Bourgogne, à Orléans et résilier la convention de cofinancement afférente,
- a approuvé le retrait d'octroi de la subvention 9 398 € (surcharge foncière) réservée au titre des crédits délégués pour la construction par la SA HLM Bâtir Centre de 8 logements PLUS, situés 118 rue du Faubourg de Bourgogne à Orléans et résilier la convention de cofinancement afférente,



- a autorisé Monsieur le Président à signer les décisions relatives à l'annulation de cette opération.

VH 08 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Villa Naturéo II) – Construction de 18 logements sociaux intermédiaires financés en PSLA - Octroi de 18 agréments PSLA à Logis Cœur de France

Le bureau a approuvé l'octroi de 18 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 18 logements intermédiaires rue des Grazons à Saint-Jean-de-Braye et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 09 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (rue de la Brèche) – Acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux PLUS ANRU - Attribution de deux subventions - Approbation de deux conventions à passer avec les Résidences de l'Orléanais

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 18 000 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais pour permettre l'acquisition en VEFA de 10 logements PLUS ANRU, situés rue de la Brèche (01), à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 18 000 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais pour permettre l'acquisition en VEFA de 10 logements PLUS ANRU, situés rue de la Brèche (02), à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VH 10 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (rue du Moulin) – Acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux PLUS ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 5 400 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais pour permettre l'acquisition en VEFA de 3 logements PLUS ANRU, situés rue du Moulin, à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec Les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération ;

VH 11 - Habitat-Logement - Commune de Saran (1031 rue des Vallées) – Acquisition en VEFA de 10 logements sociaux (8 PLUS et 2 PLAI) - Octroi de 2 agréments PLUS et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau :

Au titre des 8 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 8 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 8 logements, situés 1031 rue des Vallées à Saran,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 14 400 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 8 logements PLUS, situés 1031 rue des Vallées à Saran,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 8 logements locatifs sociaux PLUS, conformément aux conditions exposées ci-dessus,

Au titre des 2 logements en PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, pour la construction de 2 logements PLAI situés 1031 rue des Vallées à Saran,



- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 5 400 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 2 logements PLAI situés 1031 rue des Vallées à Saran,

- approuver la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 2 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 12 - Habitat-Logement - Commune de Saran (La Guignace) – Construction de 10 logements sociaux (10 PLUS) - Octroi de 10 agréments PLUS - Attribution de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 10 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 10 logements, situés allée de la Guignace à Saran,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de logements TII d'un montant de 4 900 € au titre de l'Etat ;

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 18 000 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis pour la construction de 10 logements PLUS, situés allée de la Guignace à Saran,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 10 logements locatifs sociaux PLUS et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 13 - Habitat-Logement - Commune de Saran (La Guignace) – Construction de 12 logements individuels (12 PSLA) - Octroi de 12 agréments PSLA – à Logis Cœur de France

Le bureau a approuvé l'octroi de 12 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 12 logements individuels situés allée de la Guignace à Saran et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 14 - Habitat-Logement - Commune de Semoy (106 avenue Gallouedec) – Construction de 17 logements sociaux (12 PLUS et 5 PLAI) - Octroi de 12 agréments PLUS et attribution de 5 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau :

Au titre des 12 logements en PLUS :

- a approuvé l'attribution de 12 agréments PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 12 logements, situés 106 avenue Gallouedec à Semoy,

- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 2 logements TII d'un montant de 1 400 € au titre de crédits supplémentaires accordés par l'Etat,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 21 600 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire pour la construction de 12 logements PLUS, situés 106 avenue Gallouedec à Semoy,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 12 logements locatifs sociaux PLUS,

Au titre des 5 logements en PLAI :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 35 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, pour la construction de 5 logements PLAI situés 106 avenue Gallouedec à Semoy,



- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 2 logements TII d'un montant de 1 400 € au titre de crédits supplémentaires accordés par l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 13 500 € au titre de la communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire pour la construction de 5 logements PLAI situés 106 avenue Gallouedec à Semoy,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 5 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran – Lotissement de l'Orme au Coin Nord (rue de la Pelleterie, allée de la Rulette) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau :

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le lotissement de l'Orme au Coin Nord (rue de la Pelleterie, allée de la Rulette),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux unitaires de 117 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 26 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Jean-Le-Blanc – Lotissement du Clos de la Pointe (allée de la Pointe) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau :

- a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Jean le Blanc pour les ouvrages situés dans le lotissement du Clos de la Pointe (allée de la Pointe),
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal,
- a constaté la comptabilisation sur le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux usées de 85 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 19 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier,
- a constaté la comptabilisation sur le budget principal de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, d'un réseau eaux pluviales de 85 mètres linéaires, d'une valeur comptable de 23 000 € (HT) pour sa valeur brute, des dotations aux amortissements et des subventions d'équipement transférées, par opération d'ordre non budgétaire en lien avec le Trésorier.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Gestion immobilière - Prise en location d'immeuble - Maison de l'habitat (16 rue Jeanne d'Arc à Orléans)- Passation d'un bail commercial

Le bureau :

- a décidé de prendre en location jusqu'au 15 juillet 2025 les locaux situés 16 rue Jeanne d'Arc à Orléans d'une superficie de 294,30 m² comprenant trois emplacements de parkings et un garage



extérieur, moyennant un loyer annuel de 43 000 € H.T., des charges annuelles de 4 000 € H.T. et les impôts fonciers,

- a approuvé le bail correspondant à passer avec la S.C.W. 5, rue des Teinturiers à Caen représentée par M. RUFA son gérant et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit bail ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources Humaines - Déplacements d'élus - Attribution d'un mandat spécial

Le bureau a attribué un mandat spécial à Monsieur Christian BRAUX pour son déplacement à Dublin pour assister à la réunion de lancement de projet européen BE-GOOD (Building an Ecosystem to Generate Opportunities in Open Data).

Fait à Orléans, le 16 SEP. 2016

Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.